



Paris, le 7 mai 2015

ANDRE CHASSAIGNE
DEPUTE-E-S FRONT DE GAUCHE

Communiqué

Entretien des lignes téléphoniques : la proposition de loi adoptée à l'unanimité

L'Assemblée nationale vient d'adopter à l'unanimité la proposition de loi relative à l'entretien et au renouvellement des lignes téléphoniques.

Elaboré de manière participative, par une démarche citoyenne avec les élus et les habitants du Livradois-Forez, elle entend répondre à une problématique rencontrée sur l'immense majorité des territoires ruraux, de montagne et littoraux.

Pour améliorer concrètement l'entretien et la continuité d'accès de tous à la téléphonie fixe, le texte prévoit que les opérations d'entretien des réseaux sont désormais qualifiées « d'utilité publique ».

De même, le texte rétablit la servitude d'élagage pour l'entretien des réseaux et de leurs abords, et crée un pouvoir de substitution du maire en tant qu'agent de l'État, en cas de défaut d'entretien de la part de l'opérateur.

Enfin, la loi renforce la connaissance de l'état du réseau et le régime de sanction spécifique à l'encontre du prestataire du service universel défaillant.

Ce texte, issu du terrain, visait à répondre à un problème concret. Son adoption à l'unanimité prouve la capacité de la représentation nationale à y apporter des réponses tout aussi concrètes, alors que beaucoup d'utilisateurs n'en pouvaient plus de se sentir considérés comme des citoyens de seconde zone.

Contact presse : Mouna Abkari / 06.66.20.34.23.